

CANTON DE TUFFÉ
COMMUNE DU LUART

L'AN DEUX MIL VINGT-ET-UN, le vingt-et-un janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes compte tenu du protocole sanitaire, sous la présidence de Mr Alain CRUCHET, Maire

Etaient présents : M. Alain CRUCHET, Maire, Mme Amélie DANGEUL, M. Mickaël BOUGOIN, Mme Gwenaëlle JULIOT, Mr Laurent DANGEUL, Adjoint, M. Jean-Luc LEPROUX, Mme Isabelle GERNOT, M. Arnaud GUIBERT, Mmes Sandra DUNAS, Lydie GOSNET, Céline MELLIER, M. Claude GRIGNON, Mme Marie Thérèse LEROUX,
Absents : MM. Didier AUBIER, Anthony BOBOUL.

A été nommée secrétaire Madame Lydie GOSNET.

Conformément au Code des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place :

- M. Anthony BOBOUL à M. Alain CRUCHET
- M. Didier AUBIER à Mme GERNOT Isabelle

ORDRE DU JOUR :

➤ Projets d'investissement 2021 :

Budget Communal :

I- ECOLE : Aménagement Parking Groupe Scolaire Helen Keller

- a) Mr le Maire fait part au Conseil Municipal que le contrat de maîtrise d'œuvre du Cabinet BARBIER a été retenu le 5 janvier 2021 pour un montant HT de 6700 € compte tenu de ses compétences dans cet aménagement.

Les autres propositions reçues de

- Laurent TACHEAU : 1440 € TTC pour le cahier des charges + assistance technique et mission de base au taux de 5,60 % sur le montant HT des travaux

- A3 DESS : rémunération de 6,5 % du montant des travaux avec application d'un forfait minimum de 6250 € HT n'ont pas été retenues.

- b) Aménagement terrains de jeux

Mme Amélie DANGEUL présente au Conseil Municipal l'ensemble des devis reçus :

- KOMPAN 6038 € HT ou 7310 € HT y compris les dalles souples sur pelouse pour sol amortissant
- PRO URBA 6316 € HT
- PRO LUDIC 5879 € HT ou 8070 € HT
- MEFRAN 5665 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de mettre une option sur la proposition de la Société KOMPAN s'élevant à 7310 € qui devra être réactualisée.

II- APS :

- a) Interphone :

Mr Mickaël BOUGOIN présente le devis de la SARL Hervé Automatismes : 2003,40 € en précisant que d'autres devis seront établis.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de solliciter la DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux) ainsi que l'aide de la CAF

- b) Mobilier pour un coin lecture

Mme Gwenaëlle JULIOT présente les devis établis pour l'achat de mobilier en vue de l'aménagement d'un coin lecture :

- WESCO (1 fauteuil d'angle, 1 banquettes 2 places, 1 banquettes 3 places, 1 pouf quart de rond et 1 pouf rond)
+ lot de 9 galettes – Garantie 3 ans)) 781,82 €
- KIDIKILI (2 banquettes 3-4 places + 2 banquettes 2 places) 915,24 € (+42 € frais de livraison)
- MANUTAN COLLECTIVITÉS (2 banquettes 3 places – Garantie 3 ans) 489,50 €

III- VOIRIE :

- a) Devis relatif à l'aménagement du Carrefour rue Louis-Fernand Courcier

Mr Laurent DANGEUL présente les devis relatifs à cette opération :

-SARL FOUQUET 9.610,80 €

-EIRL Mickaël SIMON 26.246,16 €

-SARL BEZARD (devis non reçu à ce jour)

et précise que d'autres devis pour la construction du muret seront établis par la SARL DANGEUL et la SARL TRADINOVA

- b) Décision relative à la réglementation du stationnement devant le bureau de tabacs

Mr le Maire propose de maintenir cette réglementation en prenant un arrêté définitif interdisant le stationnement devant le bureau de tabacs.

Le Conseil Municipal donne son accord.

- c) Panneau d'informations électronique :

Mme Amélie DANGEUL présente le devis d'Urban Connect en lien avec Intra Muros s'élevant à environ 24.000 € en simple face, auquel il faudrait rajouter 17.000 € pour une double face ainsi que 1450 € pour le scellement du poteau.

Il sera nécessaire de prévoir un compteur électrique ainsi qu'une maintenance annuelle de 204 € HT (extension à partir de 3 ans de 1280 € HT/an) + Forfait carte Sim 4 G de 240 € HT/an les deux premières années puis 444 € HT/an, soit 1724 € HT/an.

Mme LEROUX souhaiterait connaître la réglementation pour cette installation.

- d) Réfection de la route de la Garenne

Mr Laurent DANGEUL présente le devis estimatif de la Société PIGEON pour lequel seront sollicités les fonds de concours communautaires ainsi qu'une subvention départementale.

./...

e) Pour information : projet 2022 :

Mr Laurent DANGEUL fait part du détail prévisionnel de l'Etude d'aménagement de sécurité rues Roland du Luart, rue des Mardelles et des Vignes réalisée par l'ATESART par la création de plateaux, d'écluses et d'îlots triangulaires (en faisant référence à ceux de la Gare de Montfort-le-Gesnois) dont le montant s'élèverait à 56.647,20 €.

IV- AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé) :

Afin de se mettre en conformité avec l'ADAP, un aménagement de toilettes handicapés sous le préau des locaux scolaires 14 rue des Bains devra être réalisé en partie en régie, un devis pour le sol et le carrelage sera demandé à l'entreprise MELLIER ainsi que pour la partie électricité/plomberie, Alain LECOMTE sera sollicité. Il faudra également prévoir l'installation d'un chauffe-eau de 70 l pour l'accueil périscolaire.

V- MAIRIE :a) achat de mobilier

Mme Gwenaëlle JULIOT présente au Conseil Municipal les devis relatifs à l'achat :

- d'un bureau droit pour l'accueil :

- JPG	207,41 € (garantie 5 ans)
- AUSIRIS	104,00 €
*d'armoires pour l'accueil :	
- BRUNEAU	736,44 € (garantie 5 ans)
- MANUTAN COLLECTIVITÉS	486,44 € (garantie 10 ans)
- JPG	490,79 € (garantie 5 ans)
- AUSIRIS	254 €

b) Reliures Registres Etat civil 2010-2019 + Registres Délibérations et Arrêtés de 2017 à 2020

Mr le Maire précise que des devis seront établis pour cette prestation.

VI- Défibrillateurs

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation, il sera nécessaire d'équiper la Salle des Fêtes et le Foyer Logement d'un défibrillateur.

VII- Achat d'une centrale vapeur

Cet équipement servira pour le repassage des vêtements de travail du personnel de la cantine.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :- Examen des demandes de subvention 2021 déjà allouées l'an passé + nouvelles demandes :

Comme l'an passé, le conseil municipal décide :

- de ne pas attribuer de nouvelles subventions, hormis dans les établissements ou écoles scolarisant des élèves du Luart compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat
- de reconduire les montants alloués ou d'arrondir au montant supérieur les subventions pour les associations communales et les autres organismes dès réception de leur bilan financier
- d'allouer 5 € par élève et 15€ par apprenti
- de répondre favorablement à la demande de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (15 € pour un apprenti)
- de répondre défavorablement pour les autres subventions reçues à ce jour, à savoir l'AFM Téléthon, Intens' & Danses MJC Connerré, l'ADAPEI de la Sarthe, l'Association Française de Sclérosés en Plaques, le Secours Catholique de la Ferté-Bernard, la Société Protectrice des Animaux, l'Association Départementale des Amis et Parents de personnes ayant un handicap mental de la Sarthe, l'Association des restaurants du cœur, Les Chevaliers de la Longueve

- Devis des Ets Camille CORDIER relatif au débroussaillage pour l'année 2021 :

Mr le Maire présente ce devis d'un montant de 4.855,20 €, en augmentation de 98 € par rapport à 2020.

Compte tenu du travail satisfaisant fourni par cet établissement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir le devis s'élevant à 4855,20 € pour l'année 2021.

- Devis de la SAS CAAHMRO relatif au passage d'engrais sur les deux terrains de football :

Mr Mickaël BOUGOIN présente au Conseil municipal ce devis d'un montant de 568,80 € en précisant que deux passages sont réalisés dans l'année.

Le Conseil Municipal donne son accord pour retenir cette proposition.

➤ Décision modificative à la délibération du 17 décembre 2020 relative aux agencements et Aménagements paysagers :

Par délibération n° 122/202 du 17 décembre 2020, la Conseil Municipal a décidé de retenir les devis de :

- la SARL Pierre à Feuille (nouvelles plantations diverses)	2.165,18 €,
- la SARL Pierre à Feuille (Installation de panneaux bois pour le massif arrière de la mairie)	1.294,12 €
- la SARL SYNFOVIA Végétal Services (nouveaux arbustes)	718,46 €
- la SARL ARBRES ET JARDINS DE SOUDAY (autres nouvelles plantations diverses)	495,33 €

représentant une dépense totale TTC de 4.673,09 €

et d'ouvrir les crédits correspondants en prélevant les dépenses correspondantes au c/2128 « Autres agencements et aménagements de terrains » du Budget Primitif 2021.

/...

Compte tenu d'un changement de choix intervenus dans les devis de la SARL Pierre à Feuille et de la SARL SYNFOVIA Végétal Services, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les nouveaux devis réactualisés relatifs à des agencements et aménagements paysagers :

- SARL Pierre à Feuille (nouvelles plantations diverses et installation de panneaux Bois pour le massif arrière de la mairie)	4.031,69 €
- SARL SYNFOVIA Végétal Services (nouveaux arbustes)	728,25 €
Le devis de la SARL ARBRES ET JARDINS DE SOUDAY restant inchangé pour représentant un nouveau total TTC de	<u>495,33 €</u> 5.255,27 €

Compte tenu du caractère de durabilité de ces nouveaux agencements et aménagements paysagers, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de retenir l'ensemble des devis ci-dessus représentant un montant TTC de 5.255,27 €
- d'ouvrir les crédits correspondants et de prélever les dépenses correspondantes au c/2128 « Autres agencements et aménagements de terrains » du Budget Primitif 2021.

➤ Budget Assainissement :

a) Réhabilitation des réseaux eaux usées rue Roland du Luart et rue des Bains :

Mr le Maire communique au Conseil Municipal l'estimatif d'un montant de 553.518,60 € et rappelle que des subventions ont été sollicités pour cette opération : 12.500 € de Fonds de concours communautaire et demande au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local dans le cadre de la résilience sanitaire.

Compte tenu d'un problème de niveau, Mr Laurent DANGEUL précise qu'il sera nécessaire de réaliser une convention de passage au niveau du chemin d'accès de la Quellerie.

b) Convention pour autorisation de passage en terrain privé de canalisations d'assainissement eaux usées

Suite au relevé de profondeur effectué dans le cadre des travaux de réhabilitation du réseau eaux usées rue Roland du Luart, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il sera nécessaire de passer une convention pour autorisation de passage en terrain privé sur les parcelles cadastrées B n°s 2349 (dénommée La Ligne de la Theillerie) et 2351 (dénommée Le Bois de la Potence), appartenant au Groupement Forestier du Luart et des Loges.

Il présente au Conseil Municipal la convention correspondante, soumise au timbre, à l'enregistrement et publiée aux hypothèques de la situation de l'immeuble à la diligence et aux frais de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Donne son accord pour cette convention
- Autorise Monsieur le Maire d'une part, à signer le document correspondant avec Mr Roland du LUART, gérant le Groupement Forestier du Luart et des Loges et d'autre part à établir toutes les formalités correspondantes

La dépense correspondante sera prélevée au c/6354 « Droits d'enregistrement et de timbre » du Budget Primitif Assainissement 2021.

➤ Personnel communal :

a) Décision modificative à la délibération du 27 août 2020 relative au temps de travail hebdomadaire de Nadège GLINCHE :

Par délibération n° 67/2020 du 27 août 2020, le Conseil Municipal a donné son accord pour le recrutement de Mme GLINCHE Nadège, en CUI/PEC à raison de 20 h hebdomadaires pour la période du 31 août au 30 août 2021 afin d'exercer les fonctions d'animatrice à l'accueil périscolaire, d'agent de service à la cantine et d'agent chargé de l'entretien des locaux.

Compte tenu d'une erreur matérielle dans le contrat signé le 28 août 2020 avec Mme GLINCHE, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le nombre d'heures hebdomadaires mentionné dans la convention tripartite avec Pôle Emploi était de 21 heures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de modifier le contrat signé le 28 août 2020 en portant le nombre d'heures hebdomadaires à 21 heures
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant modificatif avec Mme Nadège GLINCHE.

b) Paiement en heures complémentaires de Delphine FLEURIOT pour la décharge syndicale de Magali GARCIA du mercredi des 1ères semaines de chaque vacance scolaire (4 h x 5 = 20 h)

Conformément au décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour le paiement des heures complémentaires et supplémentaires effectués par l'ensemble du personnel communal lors de remplacements d'agents en arrêt maladie, en formation ou en décharge syndicale.

c) Renfort Secrétariat de Mairie :

Compte tenu du nombre d'heures supplémentaires effectuées en 2020, Mr le Maire propose de réfléchir à un renfort ponctuel.

Il informe le Conseil Municipal de l'absence de l'une des secrétaires pendant un mois, qui devra être remplacée.

/...

➤ Questions diverses :

1. Prévention des inondations via un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) :
Mr le Maire communique le mèl reçu du Syndicat du Bassin de la Sarthe relatif au recensement des projets pouvant s'inscrire dans ce programme d'ici la fin du premier trimestre 2021.
Après examen, la Commune du Luart n'a aucune action compatible avec cette stratégie de prévention des inondations.
2. Fixer une date de réunion pour le prochain Conseil Municipal : le jeudi 18 février 2021 à 20 h est fixé.
3. Fixer la date du vote du Budget Primitif du CCAS, du CCAS FOYER LOGEMENT, de la Commune et du Service Assainissement : la date du jeudi 11 mars 2021 est retenue : 17h30 pour la Commission du CCAS et 19 h pour le Conseil Municipal
4. Pour information :

- Population totale communiquée par l'INSEE en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021 : 1455 habitants
- Résultat de la consultation du Groupement de Commandes du marché assurance :

Nom de la Compagnie	Lots retenus	Montant
PNAS Assurances	Responsabilité civile et atteintes à l'environnement	1116 ,00 €
GROUPAMA Assurances	Protection fonctionnelle	128,44 €
	Protection juridique	363,33 €
	Flotte automobile	1467,79 €
	Domages aux biens	7773,27 €

- Lettre de remerciements de la Fondation du Patrimoine pour la subvention allouée de 120 € en 2020
- Subvention départementale de 1950 € accordée par la Commission permanente du Conseil Départemental du 8 janvier 2021 pour participer au financement de la réalisation de l'audit énergétique
- Rencontre avec Mr GRELIER et Mme LEROUX le vendredi 26 février 2021 à la **Salle des Fêtes entre 14 h 30 et 15 h 30** pour échanger sur les projets en cours ou à venir financés dans le cadre du plan de relance du Conseil Départemental dont la commune bénéficiera de 26626 €
- Rencontre avec Jacques GOUFFÉ, Sté CENOVIA Le Mans qui propose l'installation d'ombrières solaires sur les parkings (de la salle de sports communautaire, de l'école Helen Keller) et sur les bâtiments (exemple : plate-forme bois énergie) moyennant la mise à disposition de surfaces des communes selon un bail emphytéotique de 20 ans.
Mr le Maire précise que cela ne représente aucune charge pour la commune et aurait l'avantage de recharger les voitures électriques.
Il est proposé d'aller voir des installations de ce type à Lombron ou Etival lès-le-Mans

Vu par nous, Maire du LUART pour être affiché le 28 janvier 2021 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.



A LE LUART, le 28 janvier 2021

Le Maire,



Alain CRUCHET